

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 500

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances et M. Lefèvre

-----

**ARTICLE 3 Tervicies A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer cet article qui transforme l'impôt sur la fortune immobilière en « impôt sur la fortune improductive ». Il soulève de nombreuses difficultés :

- Une remise en cause des équilibres définis lors de la réforme de la fiscalité du patrimoine en 2018, avec la suppression de l'ISF et la création de l'IFI
- Une définition imprécise de l'impôt, la notion de fortune improductive n'étant ni objective ni rationnelle
- L'article propose de relever le seuil d'assujettissement à 2,7 millions d'euros, ce qui aurait pour effet d'exonérer d'impôt environ les deux tiers des redevables actuels à l'IFI.